

“Structured Dialogue to Structured Action”
Le Dialogue du Haut Commissaire avec les ONG sur le terrain

- Ce document rend compte des **recommandations** du Dialogue avec les ONG et la FISCC et **propose des éléments clés afin de faciliter sa mise en œuvre sur le terrain.**
- Le Haut-Commissaire a initié ce Dialogue en 2012 et a invité des ONG ainsi que la FISCC à discuter de la qualité du partenariat entre le HCR et les ONG. Ce Dialogue a abouti à **dix recommandations**¹ de renforcement de la mise en œuvre des principes de partenariats. Un dialogue transparent sur le terrain ainsi que la nécessité d’une planification et d’une analyse commune a été soulignée. Les domaines spécifiques de plaidoyer, de renforcement des capacités des acteurs locaux, et le partenariat dans les camps de réfugiés urbains ont été identifiés comme offrant des possibilités de collaboration plus étroite et plus stratégique. Il a été convenu que la recherche de solutions devrait principalement être traitée sur le terrain où un dialogue régulier et franc entre le HCR et les ONG partenaires sera facilité.
- Pendant le Comité Permanent de septembre 2013, plusieurs Etats membres ont applaudi les efforts du HCR de renforcer le partenariat, la responsabilisation et la coordination avec les ONG, et ont aussi demandé au HCR de s’assurer que ces principes soient mis en œuvre sur le terrain. Les ONG partenaires espèrent que d’ici les Consultations Annuelles de l’année prochaine (2014) nous serons en mesure de mettre en évidence des indicateurs tangibles de renforcement de dialogue et de collaboration au niveau national et régional.
- Le Haut-Commissaire dans son message du 11 septembre a demandé aux représentants et leurs équipes sur le terrain de : « suivre les recommandations du Dialogue dans leur travail quotidien avec leurs partenaires » et « de montrer l’exemple, de faire des efforts particuliers pour systématiquement écouter et consulter avec nos partenaires à tous les niveaux, et d’initier un dialogue régulier allant au-delà des questions immédiates de mise en œuvre et qui implique des partenaires clés dans des discussions stratégiques ».

Quelques idées et prochaines étapes pour la mise en œuvre du Dialogue sur le terrain:

- ❖ Des approches concertées afin de **coordonner l’évaluation, la planification et l’examen** des performances en situation d’urgence demanderont un renforcement de notre collaboration et coordination avec tous les acteurs humanitaires présents sur le terrain.

Comment est-il traduit en pratique?

- 🚧 Les ONGs prendront part aux évaluations participatives and aux initiatives de planifications;
- 🚧 Les ONGs participant aux exercices de suivi et évaluation
- 🚧 Les réunions de coordination et de gestion d’information dans des situations d’urgence de réfugiés et les clusters dirigées para le HCR répondent aux besoins des partenaires
- 🚧 Les ONGs ayant des compétences dans la coordination des domaines spécifiques seront engages
- 🚧 Les ONG partenaires principaux seront consultes sur les développements importants de la politique et des défis à venir.

¹Évaluation et analyse coordonnée; priorisation et planification stratégique; partage des informations ; développement de position et de stratégies de plaidoyer ; IDPs ; Apatridie ; renforcement des capacités de réponse collective ; urbain ; révision des actuelles fora pour dialogue ; mécanismes de plante ; compte rendu des progrès.

- ❖ Elargir les opportunités de partenariats au niveau **national** et **régional**, et en particulier dans le domaine du **plaidoyer**, en prenant en considération les différences et complémentarités dans les rôles, les mandats et les relations vis-à-vis d'autres parties prenantes; et dans les **milieux urbains** – en identifiant les différents types de complémentarités et de partenariats avec les ONG, les autorités locales et les prestataires de service.

Comment est-il traduit en pratique?

- ✚ Utiliser la note d'orientation sur le plaidoyer pour analyser et hiérarchiser les priorités à l'avance, élaborer un plan si possible et clarifier les rôles des partenaires ;
- ✚ Se consulter mutuellement, de manière formelle et informelle, sur des questions spécifiques au fur à mesure qu'elles émergent ;
- ✚ Veiller à ce que les ONG aient une représentation importante dans les initiatives prises au niveau régional ;
- ✚ Travailler ensemble sur la stratégie concernant les refuges urbains; se référer aux meilleures pratiques et leçons apprises.

- ❖ Renforcer la capacité de développement des ONG nationales sur la base d'un partenariat tripartite entre le HCR, les ONG internationales et nationales. Cela sera construit autour de compétences et rôles complémentaires, ainsi que sur des leçons tirées et des initiatives déjà existantes.

Comment est-il traduit en pratique?

- ✚ Explorer avec les ONG internationales et nationales leurs approches et ressources en matière de développement, et identifier quels sont les domaines et partenaires impliqués;
- ✚ Identifier les lacunes dans le contexte des priorités opérationnelles du HCR et discuter si et comment les ressources du HCR avec celles des ONG pourraient y répondre. En particulier les ONGs dont la priorité est la capacité de développement.

- ❖ Résoudre les problèmes au niveau du terrain, sans crainte de représailles.

Comment est-il traduit en pratique?

- ✚ Veiller à ce que les cadres supérieurs et les Représentants soit accessible aux ONG partenaires;
- ✚ Les décisions pouvant entraîner une situation de tension (coupure de budget; fin d'un contrat de partenariat...) doivent être discutées en avance, expliquées avec transparence, et transcrites à l'ONG concernée de manière respectueuse;
- ✚ Un partage d'information efficace et des réunions régulières de coordination aideront à maintenir le partenaire informé de la situation et des changements de stratégies pouvant affecter l'ONG partenaire;
- ✚ Se référer au mécanisme de résolution des problèmes lorsqu'il est nécessaire de soulever des difficultés auprès des cadres supérieurs ou du siège.

Veuillez utiliser le lien suivant afin d'accéder à la page web de l'Unité de Partenariat où les documents principaux et la note d'orientation sont mis à disposition : https://intranet.unhcr.org/intranet/unhcr/en/home/support_services/humanitarian_partnerships0/bilateral_and_multilateral/ngos.html

Les ONGs peuvent également avoir accès à ces documents depuis : <https://www.icvanetwork.org/doc00005442.html>